



REPUBLIQUE DU BENIN



**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
(MESRS)**

**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)**

**Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)**

Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de  
**LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCE ECONOMIQUE**

**Option : Economie**

**Spécialité : Economie-Appliquée**

**THEME**

**PARTICIPATION DES PRODUCTEURS DE CAJOU AUX  
CONTRATS DE PRE-COLLECTE DANS LA COMMUNE  
DE BANTE**

Réalisé et soutenu par ;

**KOTCHEKPE K. Crépin**

**&**

**ADJIMOTI T. William**

Sous la direction du:

**Dr Yves Y. SOGLO,**

**Maître assistant des Facultés de Sciences Economique et de Gestion du CAMES,  
enseignant à la FASEG/UAC**

**Année Académique 2015-2016**

**LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET  
DE GESTION (FASEG) N'ENTEND DONNER NI  
APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS  
EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS  
DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES  
A LEURS AUTEURS.**

## **DEDICACE**

Je dédie ce travail à :

- ✓ Mon père KOTCHEKPE Comlan et ma mère ADJINAKOU Dorcas,
- ✓ Mes sœurs Eveline, Florence et Germaine
- ✓ Mes tuteurs WOROU Rodrigue, NDIOLA Rolande, leurs Epouses et Epoux,

*Crépin K. KOTCHEKPE*

## **DEDICACE**

Je dédie ce travail à :

- ✓ Mon père ADJIMOTI Y. Bienvenu et ma mère ARODOKOU Angèle,
  
- ✓ Mes frères ADJIMOTI Gilbert, Jérôme, Wilfrid et Aimé,

*William T. ADJIMOTI*

## **REMERCIEMENTS**

La réalisation de ce travail a été possible grâce aux soutiens dont nous avons bénéficiés de la part de certaines personnes. Bien qu'il ne soit pas possible de les remercier à la grandeur du service rendu, nous nous voudrions de ne pas ne serait-ce que leur témoigner notre profonde gratitude.

Ainsi, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements :

- ✓ Au professeur Charlemagne B. IGUE, Doyen de la FASEG pour sa contribution à notre formation,
- ✓ Au Docteur Yves Yao SOGLO, enseignant à la FASEG pour la spontanéité avec laquelle il a accepté assurer la direction de ce travail,
- ✓ Aux membres du jury, c'est un honneur que vous nous faites en acceptant d'apprécier ce travail. Nous sommes persuadés que vos critiques, observations et suggestions ne feront qu'enrichir ce document,
- ✓ A tous les professeurs de la FASEG pour avoir contribué à notre formation,
- ✓ A Mr Gilbert ADJIMOTI et son Epouse, Mr Rachidi ACAKPO, Mr Jérôme ADJIMOTI, Mr ADJAGBE Y. Ambroise, Mr KOSSI E. Noé et Mr Cyrile ASSOUMON pour leurs contributions à la rédaction de ce mémoire,
- ✓ A tous ceux qui nous ont aidés pour la réussite de ce travail,

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristique socio démographique des enquêtés.....	20
Tableau 2 : Classification des producteurs suivant l'âge, la superficie, l'année d'exploitation et la taille de ménage.....	21
Tableau 3 : Analyse croisée du niveau d'éducation au type de contrat.....	22
Tableau 4 : Analyse croisée de l'âge des enquêtés aux types de contrat.....	22
Tableau 5 : Les différents types contrat de pré-collecte.....	25
Tableau 6 : Analyse croisée du sexe aux types de contrats.....	25
Tableau 7: Présentation des résultats du modèle économétrique.....	26
Tableau 8: Répartition des producteurs selon la raison de participation aux contrats de pré-collecte.....	27
Tableau 9: Répartition des ménages selon le mode de remboursement des crédits informels.....	28
Tableau 10: Répartition des producteurs suivant les sources de financement.....	29
Tableau 11: Consentement à recevoir pour sortir des contrats de pré-collecte.....	29

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Part du revenu de cajou dans le revenu agricole total. ....23

Graphique 2 : Part d'accès au crédit agricole des producteurs.....24

## **LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES**

<b>ACA</b>	: African Cashew Alliance, Alliance Africaine pour la promotion des noix de cajou
<b>CARDER</b>	: Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
<b>CFA</b>	: Communauté Financière Africaine
<b>CLCAM</b>	: Caisse Locale de Crédits Agricoles et Mutuels
<b>CNCL</b>	: Cshew Nut Shell Liquid
<b>DCM</b>	: Direction Commerciale et du Marketing
<b>DEDRAS</b>	: Organisation pour le Développement Durable, le Renforcement et l'Autopromotion des Structures Communautaires
<b>FAO</b>	: Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
<b>FASEG</b>	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
<b>IMF</b>	: Institution de Micro Finance
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>MAEP</b>	: Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
<b>MEF</b>	: Ministère de l'Economie et des Finances
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>PAC</b>	: Port Autonome de Cotonou
<b>PIB</b>	: Produit intérieur Brut
<b>PROMIC</b>	: Projet de Micro-finance et de Commercialisation
<b>SESP</b>	: Service des Etudes, des Statistiques et des Performances
<b>SPV</b>	: Service Protection des Végétaux
<b>UAC</b>	: Université d'Abomey-Calavi
<b>URCPA-AD</b>	: Union Régionale des Coopératives de Producteurs d'Anacarde de l'Atacora et de la Donga

## **RESUME**

Dans l'optique d'explorer les moyens de financement de la production des noix de cajou dans la commune de Bantè, cette étude a pour objectif d'analyser les facteurs qui motivent les producteurs de cajou à participer aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè. En effet, un total de 150 producteurs de noix de cajou a été interviewé dans la commune de Bantè. La statistique descriptive et le modèle logit ont été utilisés pour tester les hypothèses de l'étude. Des résultats obtenus de la statistique descriptive, il ressort que le contrat verbal domine le contrat écrit. Les résultats obtenus du modèle logit ont prouvées que les variables sexe, éducation, accès au crédit et la taille de ménage expliquent significativement la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

Mots : Contrat, Pré-collecte, Production, Crédit, Cajou.

**SOMMAIRE**

INTRODUCTION .....	1
<b>CHAPITRE I</b> : Cadre théorique et méthodologie de l'étude .....	3
<b>Section1</b> : Problématique, Objectifs et hypothèses de l'étude.....	3
<b>Section 2</b> : Revue de littérature et méthodologie de recherche.....	5
<b>CHAPITRE II</b> : Analyse de la participation des producteurs de cajou au contrat de pré-collecte.....	19
<b>Section 1</b> : Implication de contrat de pré-collecte dans la production agricole.....	19
<b>Section 2</b> : Choix de contrat de pré-collecte et accès au microcrédit.....	27
Recommandations.....	31
Conclusion.....	33
REFERENCES BIBLIOGRAPHIES.....	34

## **INTRODUCTION**

Dans les pays en développement, l'agriculture occupe une place importante dans les politiques de développement. Elle permet d'une part, à travers les produits vivriers, d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et d'autre part, à travers les produits d'exportations de rehausser le niveau de l'économie. Au Bénin, le secteur agricole participe à près de 37,1% au Produit Intérieur Brut (MAEP, 2015). En effet, l'agriculture béninoise utilise près de 75% de la population active et se limite aux cultures vivrières et aux cultures d'exportation ou cultures de rente. Pendant la période coloniale, les cultures d'exportation Béninoises se limitaient à la monoculture du palmier à huile et bien après l'indépendance à la monoculture du coton. Mais depuis deux décennies, le coton Béninois comme celui des pays de la sous-région connaît des difficultés dues aux problèmes de compétitivité sur le marché international, à la mauvaise organisation de la filière, aux problèmes d'approvisionnement et d'insuffisance d'intrants agricoles. Dès lors, la diversification agricole est devenue une priorité nationale que s'approprient au jour le jour tous les acteurs du développement agricole. C'est ce qui justifie l'attention particulière qu'accorde depuis 2003, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) à huit filières considérées comme prioritaires. Au nombre de ces filières, se trouve l'anacarde.

L'anacarde (*anacardium Occidentale*) est une espèce spontanée, utilisée pour le reboisement et de plus en plus cultivé pour son fruit : la noix de cajou (LACROIX, 2003). Il est prioritairement produit dans huit départements à savoir : le Plateau, les Collines, le Zou, l'Atacora, la Donga, le Borgou, le couffo et l'Alibori.

Dans le département des Collines, région favorable à la production de l'anacarde, et notamment dans la commune de Bantè, l'anacarde est la première culture d'exportation (Zinmonse, 2012). Malgré son importance pour la commune, cette filière est confrontée à la quasi- inexistence d'études et donc de données fiables sur sa rentabilité, sa commercialisation et ses moyens de production. Ainsi, les producteurs manquent des moyens de production, d'entretien afin d'avoir une production de qualité et en quantité importante. Pour atténuer ces contraintes, les producteurs de cajou font recours à des préfinancements que nous appelons ici contrat de pré-collecte auprès des acheteurs, tontiniers et commerçants.

Afin de comprendre les différents types de contrat qui existent entre ces acteurs de cajou et les facteurs qui expliquent la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

collecte dans la commune de Bantè, nous avons décidé de mener notre réflexion sur cette étude qui a pour thème : <<*Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè*>>

Ce travail sera organisé en deux parties : la première partie sera consacrée au cadre théorique et méthodologique de l'étude puis la seconde partie concernera l'analyse de la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte.

## **CHAPITRE I : Cadre théorique et méthodologie de l'étude**

La production de cajou constitue la deuxième culture d'exportation au Bénin. Le département des collines constitue le premier producteur de cajou parmi les douze départements du Bénin. Ce chapitre est organisé en deux sections. La première aborde la problématique, les objectifs et hypothèses de l'étude puis la seconde aborde la revue de littérature et la méthodologie de l'étude.

### **Section 1: Problématique, Objectifs et hypothèses de l'étude**

#### **Paragraphe 1 : Problématique de l'étude**

L'Economie béninoise repose essentiellement sur le secteur agricole. Le secteur agricole représente 37,1% du PIB, et constitue la principale source de revenu pour plus de 75% de la population rurale (MAEP, 2015). Les cultures sont très diversifiées, des produits vivriers aussi bien que des cultures d'exportation telles que le coton et les noix de cajou. La production de cajou s'est fortement développée entre 2011 et 2014, avec 140 136 et 198 172 tonnes de noix de cajou par an, soit une augmentation de 41,41% (MAEP/DSA, 2015), faisant du Bénin le cinquième producteur mondial et le deuxième en Afrique de l'Ouest (Tandjiékpon, 2010). La noix de cajou est aujourd'hui le deuxième produit agricole exporté après le coton soit 7% du PIB. D'un point de vue agro-écologique, l'aire favorable de la noix de cajou au Bénin couvre actuellement 8 des 12 départements du pays. Il s'agit des départements de: l'Atacora, la Donga, le Borgou, l'Alibori, les Collines, le Zou, le Plateau et le Couffo. La dynamique observée au niveau de cette filière a permis à l'économie locale, régionale et nationale de tirer des revenus substantiels pour équilibrer la balance commerciale. La filière cajou contribue respectivement près de 8% au revenu d'exportation et de 24,87% au revenu agricole. Elle participe également à la formation du PIB agricole à près de 7% et 3% de celui du PIB national (MEF, 2008 et PAC 2009).

Par ailleurs, le département des Collines constitue la principale zone de production de la noix de cajou avec 50% des surfaces agricole destinées à cette production (Zinmonse, 2012). Malgré la prépondérance de ce secteur dans l'économie béninoise, l'agriculture reste confrontée aux problèmes au nombre duquel, on peut citer: l'inadéquation des moyens de productions, le manque d'accès aux crédits agricole, le monopole du marché par les exportateurs (Tandjiékpon, 2010).

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

La commune de Bantè dans le département des Collines fait partir des plus grandes productrices de cajou au Bénin (Adegbola et Ofio, 2005). Malgré la contribution de cette culture au moyen de subsistance des ménages de la commune de Bantè, elle n'échappe pas aux contraintes qui caractérisent et qui freinent l'épanouissement des producteurs. Ces contraintes ont souvent de lourdes conséquences sur les producteurs de la commune de Bantè dont notamment la perte de productivité à savoir, 113 540 62 tonnes en 2010 et 5300 tonnes en 2015, soit une baisse de 53,32% (CARDER Bantè, 2015), la variabilité de revenu et beaucoup de prise de risque fatale. Le manque d'accès aux crédits agricole reste l'une des difficultés majeures des producteurs de cajou dans la commune de Bantè. En effet, la production de cajou est très intensive en capitale humain, ce qui confère aux paysans de faire recours généralement à la main d'œuvre salariale pour les opérations d'entretien <<pré-collecte >>. Dans ces conditions, l'accès aux crédits agricole constitue un moyen d'investissement et de rémunérations de la main d'œuvre salariale.

Il s'est développé ces dernières années, des méthodes de contrat financier qualifié de contrat de pré-collecte entre producteurs de cajou et particulier/entreprise. Ces contrats souvent classés sous formes d'agriculture contractuelle permettent aux producteurs de cajou d'emprunter de l'argent auprès des acheteurs de cajou contre un remboursement en nature selon des clauses bien définis. Ces contrats pour la plus part verbaux comportent aussi bien des avantages que des inconvénients. Ils permettent aux producteurs d'accéder au cash et de faire face aux coûts relatifs à l'entretien des champs en pré-campagne. La plupart des producteurs utilisent également ces crédits pour survenir aux dépenses des ménages. Les contrats de pré-collecte peuvent aussi générer de nombreuses tensions dues notamment au non-respect des clauses du contrat. Toutefois, le prix au kilogramme de cession de cajou ou de remboursement en nature qui est largement inférieur au prix du marché constitue de véritables problèmes aux producteurs pendant la récolte. Par conséquent, il est utile de se pencher sur le contrat de pré-collecte qui constitue un problème économique aux acteurs de la filière cajou (producteurs et acheteurs) dans la commune de Bantè.

La question fondamentale qui découle de cette étude est :

Quelles sont alors les réelles motivations des producteurs de cajou dans l'établissement de ces contrats ?

De façon spécifique, on cherche à savoir :

Quel est le type de contrat qui lie les acteurs ?

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

Ces contrats permettent-ils aux producteurs de satisfaire leur besoin financier ?

### **Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses**

#### **A- Objectifs de l'étude**

Cette étude se propose d'analyser les facteurs qui motivent les producteurs de cajou à participer aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

Ce principal objectif sera atteint à travers deux objectifs spécifiques.

- Examiner les différents types de contrats de pré-collecte entre les acteurs de cajou dans la commune de Bantè.
- Analyser les facteurs qui affectent la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte.

#### **B- Hypothèses**

Pour vérifier les objectifs, deux hypothèses ont été formulées:

- **H1** : Le contrat écrit domine les contrats de pré-collecte de noix de cajou dans la commune de Bantè.
- **H2** : Le manque de crédit agricole explique la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte.

### **Section 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche**

Dans le cadre de cette étude, notre revue documentaire est basée essentiellement sur l'exploitation des supports de réflexion tels que des ouvrages d'auteurs, des revues spécialisées, des rapports d'étude et des mémoires.

#### **Paragraphe 1 : Revue de littérature**

Elle comprend la clarification des concepts et la revue de littérature empirique qui abordera les différentes études qui ont été faites dans le domaine de l'anacarde au Bénin.

##### **A- Clarification des concepts**

###### ➤ **Producteur:**

C'est une personne, une entreprise, qui combine de façon rationnelle les facteurs de production pour obtenir des biens et services destinés à être vendus sur un marché pour en tirer de profit. En agriculture, un producteur ou paysan ou encore agriculteur est une personne qui gère une ferme pour commercialiser sa production agricole.

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

### ➤ **Noix de cajou:**

La noix de cajou est un fruit akène qui atteint son plein développement à un mois environ. D'une dimension de trois à cinq centimètre, de couleur gris brunâtre, elle est constituée d'un péricarpe dont la partie intérieur est très dure et la partie extérieure spongieuse. Entre ces deux structures, se découvre une partie plus molle en nid d'abeille. Elle contient un liquide visqueux brun foncé qui, du fait de sa toxicité et de sa causticité, rend difficile l'extraction de la noix: il s'agit du baume de cajou connu sous le terme CNSL (Cashew Nut Shell Liquid). C'est une racine phénolique qui contient 90% d'acide anacardique et 10% cardol.

La noix est une graine oléagineuse qui renferme 47% d'une huile qui, après traitement, est assez proche de celle de l'amande douce. A l'intérieur de la noix se trouve le vrai fruit qui adhère fortement à la coque: il s'agit d'une amande réniforme dont la dimension varie de deux à trois centimètre selon les catégories. Elle est blanchâtre et offre une saveur agréable. (Grégoire A. 2004).

### **B- Contrats et participants aux contrats**

**Contrat**: C'est un arrangement conclu entre deux parties et qui spécifie aujourd'hui les termes d'un échange devant intervenir demain, dans toutes les éventualités qui peuvent se présenter, (AZARIADIS, 1975). Dans le cas de cette étude, nous mettrons l'accent sur les contrats informels. C'est-à-dire les crédits informels contractés par les producteurs de noix de cajou pour répondre à leurs besoins.

Les participants au contrat : il s'agit des producteurs qui faute d'un financement adéquat à la production de la noix de cajou contractent des prêts informels et aussi des particuliers (acheteurs, commerçants ; tontiniers) qui préfinancent la production dans le but de l'avoir à moindre coût ou de recevoir la contrepartie en nature (noix de cajou) au moment de la récolte.

### **C- Production de Cajou au Bénin et dans la Commune de Bantè**

Au niveau national (Bénin), la production de noix brutes, réalisée presque sans intrants chimiques, est assurée par les producteurs dont le nombre estimé pour l'ensemble du Bénin, est environ 200 000 personnes (Matthess *et al*, 2008). La filière anacarde représente pour le Bénin une grande opportunité d'exportation agricole, à côté du coton. En effet, de 364 87 tonnes de noix brutes en 2001, l'exportation a atteint 116 398 tonnes en 2008 (PAC/DCM/SESP, 2009), le secteur de la noix de cajou est caractérisé par la transformation locale qui ne peut absorber qu'une infime partie de la production de la noix brute. Cette noix est considérée encore aujourd'hui réputée pour sa haute qualité comme deuxième meilleure d'Afrique de l'Ouest après celle de la Guinée-Bissau (ACA). Le développement de ce secteur

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

a pris l'importance, particulièrement vers la fin des années 1990 suite à la montée des prix d'achat de noix sur le marché international, de la nécessité de diversification des revenus agricoles du fait de l'amorce de difficultés dans le secteur cotonnier et des effets de la dévaluation du francs CFA ayant rendu plus attractive la production locale. Les plantations d'anacardières sont principalement détenues par les hommes, du fait de l'accès difficile des femmes à la ressource foncière. De même, elles sont plus des propriétés d'autochtones que d'allochtones, qui généralement ne sont pas autorisés à installer des cultures pérennes, comme l'anacardier sur les terres exploitées par eux pour des activités agricoles ou para-agricoles. En 1990, seulement 10000 ha de terres étaient couverts de la plantation (Lacroix 2003), tandis qu'en 2008 cette superficie était estimée à 190 000 ha (FAO stat rapporté).

Au regard des données portuaires qui indiquent un volume d'exploitation de 116 398 tonnes en 2008 (PAC, 2009), on estime à environ 15% de ce total provenant du Nigéria, du Togo et du Burkina (Enquête au niveau des acheteurs). Ainsi la production nationale en 2008 avoisinerait probablement 98938 tonnes. Comme l'accès aux engrais minéraux (essentiel pour un bon rendement en termes de quantité et de qualité) et aux pesticides spécifiques est difficile, les rendements réels des plantations sont très faibles, de l'ordre de 300 à 500 kg/ha de noix brute. Cette faible productivité, due généralement aux mauvaises pratiques culturales (fortes densités de plantation par exemple supérieur à 100 arbres /ha, entretien irréguliers, mauvaises semences, mauvaises pratiques de récolte et post récolte, etc.) est en cours de correction grâce à l'introduction de techniques améliorées d'installation et de gestion des plantations ainsi qu'à l'utilisation des semences améliorées facilitées par des formations et la production de support appropriés de vulgarisation. De même, l'utilisation des engrais et pesticide appropriés pourrait contribuer à relever le niveau des rendements tant en quantité qu'en qualité (Tandjiekpon, 2010).

Au niveau communal, l'économie de la commune de Bantè est essentiellement agricole. La superficie totale cultivée pour l'ensemble des spéculateurs est de 138264 ha en 2003 avec une forte dominance des techniques d'association des cultures. Elle évolue d'année en année surtout avec l'accroissement de la production de l'anacardier qui dans la pratique occupe et met en jachère de vastes superficies. Cette tendance présage d'une forte pression foncière sur les terres agricoles de la commune au regard de la superficie cultivable évaluée à 192 300 ha. Les surfaces exploitées sont généralement de petite exploitation comprise entre 0.5 ha et 6 ha. Néanmoins on y dénombre de rare exploitation extensive de plus de 6 ha par producteur surtout pour les plantations d'anacardier. Par contre, malgré l'inexistence des données fiables sur la production des noix d'anacarde, cette culture de rente occupe d'année

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

en année une bonne place dans la production agricole de la commune. La commune occupe d'ailleurs la première place en termes de production de la noix de cajou au plan national. Mais, l'inexistence d'une organisation fiable de la filière ne permet pas de sécuriser les revenus des producteurs et rend la filière vulnérable et tributaire des marchés mondiaux.

### **D-Risques liés aux contrats**

Concernant les risques liés aux contrats, certains producteurs ayant bénéficiés de ce type de crédit (informel) ne respectent pas parfois leurs engagements. Le non-respect des clauses de contrat est due pour la plus part aux aléas climatiques, les feux de brousse et à d'autres règlements d'urgence. Cette situation rend de nos jours les acheteurs plus réticents à s'engager dans le système de crédit informel. C'est autant dire qu'ils sont sujets à de nombreux risques tout en cherchant à réaliser des bénéfices substantiels. Aussi, les acheteurs locaux profitent de ces crédits informels pour acheter moins chers bien en dessous du prix planché du Gouvernement. Ainsi, les premières ventes, et par conséquent les remboursements en nature de crédit, se font sur la base de 10.000F à 15.000F le sac de 100 kg. Lorsque ces premiers prix ne conviennent pas aux producteurs, ils s'engagent à rembourser le crédit en espèces avant la fin du premier mois de la campagne avec un taux d'intérêt de 20%. Tout ceci oblige les paysans à brader leurs produits tandis que les acheteurs rentabilisent leur crédit (Mohamed, 2008).

### **E-Revue empirique**

Notre objectif à ce niveau est de faire un tour global des différentes études qui ont été faites dans le domaine de l'anacarde au Bénin et dont nous avons connaissance. En effet, depuis toujours, le secteur de l'anacarde, bien qu'encore mal connu, a suscité l'intérêt de bon nombre de personnes et de structures. Un certain nombre d'étude antérieure ont enquêté sur cette question. Ainsi ; du point de vue de Tandjiékpon (2005), dans la production de noix brutes, les moyens nécessaires concernent principalement l'acquisition des semences et de plantules de qualité afin d'améliorer la production des plantations. Du fait de l'impossibilité d'accéder à ces matériels végétaux performants, les producteurs ont généralement recours à du tout-venant, à l'origine de la contre-performance des plantations. L'autre dimension des besoins concerne les moyens de suivi et de gestion des plantations, surtout à des périodes critiques de la plantation. En effet, la période précédant l'entrée en floraison des anacardes au Bénin (septembre à décembre) correspond à une période d'intense activité de récolte et poste-récolte des cultures annuelles (coton, igname, maïs, sorgho, arachide) nécessitant de la main d'œuvre

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

important pour le producteur. Cette période correspond également à la période vitale de l'anacardier où il faut assurer l'entretien et la protection contre les feux sauvages. Généralement, sur les ressources propres du producteur, la priorité est donnée aux cultures annuelles pour les permettre de quitter le champ pour être sécurisées. Pour l'anacardier, soit l'entretien n'est pas assuré à bonne date pour avoir l'effet attendu sur la production, soit, il est réalisé avec l'aide des commerçants et tontiniers qui préfinancent la production dans le but de l'avoir à moindre coût à la récolte. La période de récolte couvrant les mois de janvier à mars correspond également à celle de soudure alimentaire pour le producteur, ce qui rend difficile la prise en charge des activités de récolte et poste-récolte de l'anacarde.

Aussi pour AÏVODJI *et* ANASSIDE (2009), généralement les intermédiaires offrent dès l'automne précédent la récolte des avances aux producteurs pour s'assurer que les produits leur seront vendus : ceci parce que les commerçants sont tenus par leurs contrats de livrer un volume de noix conformes aux attentes des exportateurs. Le prix planché d'achat aux producteurs est défini comme celui qui lui permet de couvrir au moins ses charges de production. Il est déterminé en tenant compte des coûts obtenus par l'enquête auprès des producteurs en milieu paysan pour la main d'œuvre nécessaire à la culture de l'anacarde tout en prenant en compte les diverses opérations culturales.

Pour SINGBO *et al* (2004), dans une étude sur la filière anacarde au Bénin, ont montré qu'à Bantè les producteurs bénéficient de l'appui technique du DEDRAS. L'appui concerne la fourniture de plants sélectionnés et la technique de semis. Ils reçoivent parfois l'appui des agents du CARDER (Secteur) sur l'entretien et la délimitation des parcelles. L'appui fourni par les agents du CARDER est souvent irrégulier et parfois inexistant dans certaines zones. Le SPV (Service Protection des Végétaux) intervient également à Bantè pour le test d'efficacité de certains produits insecticides. Aussi, certains producteurs bénéficient de crédits auprès des grossistes, des collecteurs ou de certaines structures d'exportation. Le paiement est fait lors de la récolte et en nature, c'est-à-dire avec les noix de cajou. La quantité de noix donnée en contrepartie doit correspondre au montant du crédit. Le prix du kilogramme, dans ce cas, est souvent inférieur au prix du marché. Au total, il faut retenir que certains producteurs sont préfinancés par les commerçants qui eux aussi reçoivent les moyens financiers des exportateurs, des banques ou des Indo-pakistanaïens.

Pour ELEGBE (2005) dans sa thèse, l'absence de crédits d'intrants, comme celui appliqué pour la culture de coton, est un fait dans les trois villages d'études. En revanche, il existe des

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

institutions et organisations de crédits financiers dans la commune. La plus structurée et la plus sérieuse est le réseau de Caisse Locale de Crédits Agricoles Mutuels (CLCAM). La CLCAM offre des crédits de court terme à tout producteur adhérent. Le taux d'intérêt en vigueur est de 20%. En dehors de la CLCAM, trois autres sources de crédits permettent simplement d'assurer les dépenses relatives aux cérémonies et autres imprévus et ne sont pas investis dans les activités agricoles. Nous avons ensuite l'usure qui représente un véritable système de ruine des paysans ne disposants pas de moyens financiers dans le milieu. Les emprunts sont faits par les producteurs surtout pour pouvoir assurer l'entretien des plantations d'anacardiens. Après la récolte des fruits, le remboursement est effectué en herbe à travers les noix de cajou cédées en dessous de leurs valeurs réelle. Une estimation faite nous donne un taux d'intérêt s'élevant à 60%. Enfin nous avons des emprunts effectués par le producteur auprès d'un parent proche (frère, femme, sœur...). Des résultats de nos enquêtes, il ressort que seulement 16% des exploitations n'ont pas eu recours aux crédits agricoles au cours de la campagne écoulée, ce qui démontre que le crédit est indispensable aux exploitations pour pouvoir assurer les charges liées à la production agricole. Le crédit auprès de la CLCAM et des usures sont prépondérants avec respectivement 32 à 36% des exploitations. Cependant, nous devons signaler une forte proportion (36%) du recours à l'usure malgré le taux d'intérêt élevé (60%). Cela peut s'expliquer par l'image coercitive que certains paysans gardent encore des structures officielles. Le producteur se dit qu'en cas de non remboursement, il sera objet de poursuite judiciaire, pouvant même aller jusqu'à une arrestation, toute chose fortement répugnée par le paysan. Il préfère payer plus cher pour l'argent emprunté dans la communauté villageoise. Ainsi, on note l'acceptation des crédits à 60% de taux d'intérêt annuel alors qu'il existe la possibilité de prêt à 20%.

Selon ZINMONSE (2012), dans la commune de Savalou, la principale source de financement des opérations de production de l'anacarde reste le financement sur fonds propres. En effet, les résultats de l'enquête indiquent que 65,48% des producteurs financent eux-mêmes les activités de production. Aussi, seulement 5,95% des producteurs ont fait recours aux institutions de micro finance (CLCAM et PROMIC) pour les mêmes opérations. Cependant, 2,38% des producteurs ont décidé involontairement ou volontairement selon les contraintes (manque de financement ou faible rendement) de ne pas investir dans leur champ d'anacardiens. Les producteurs justifient leur désintéressement au financement par les conditions d'octroi de crédits (délai de remboursement et garantie) qu'ils trouvent très contraignantes en générale et plus particulièrement la quasi inexistence de crédits pour le financement de certaines cultures dont l'anacarde. Et pour certains responsables d'IMF, même

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

si l'objectif premier des IMF est d'offrir des services financiers de proximité aux populations à la base, notamment à la population rurale, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent après tout assurer leur viabilité à travers un meilleur processus de récupération des fonds qu'elles auraient octroyés. Cet état de chose pousse de plus en plus des producteurs vers un mode de financement informel voire même d'usure. En effet, 26,19% des producteurs font recours à "*l'avance sur achat*" qui est un emprunt contracté auprès d'un commerçant ou d'un particulier en guise de préfinancement et remboursable en produit brut lors de la récolte à un taux d'intérêt de 100%. Selon ACLASSATO (2006), malgré que le taux d'intérêt au niveau des IMF soit de 26%, nettement inférieur à celui de système informel (100%), les producteurs préfèrent ce dernier. D'après lui, le taux d'intérêt de 27% est déjà le seuil de l'usure et même suicidaire. D'un autre point de vue, AMOUSSOUGA (2002) évoquera comme raison principale à ce désintéressement, l'asymétrie d'informations entre les parties en présence (les producteurs et les IMF). Au total, dans la commune de Savalou, il se pose un réel problème de financement des activités agricoles en générale et plus particulièrement de la culture de l'anacarde. Les IMF sont loin de satisfaire leur objectif premier dans ce secteur. La raison la plus plausible à cela est l'asymétrie d'informations puisque tous les producteurs ont émis la volonté de rompre ce système de financement de l'avance sur l'achat qui n'est rien d'autre que de l'usure.

Pour Chabi *et* Zindegla, (2009), plus de la moitié des ménages rencontrés sont confrontés au '*problème d'argent*' (recours à l'emprunt 70%). C'est la preuve que le revenu monétaire des activités agricoles et extra agricoles des ménages reste insignifiant quant à la couverture intégrale des besoins des ménages agricoles. En général, les chefs ménages qui ont un niveau intellectuel bas sont plus informés des inconvénients qui découlent du non-respect des règles de la contraction d'une dette que de ces avantages. C'est donc cette couche de producteurs qui le moins rêve faire des emprunts qui selon eux pourrait les compromettre, c'est-à-dire <<*susceptible de les jeter en prison*>>. Néanmoins, nombreux sont ceux qui aspirent aux méthodes de financement par emprunt (84 chefs de ménages, soit 70% de l'échantillon). Sur ces 84 chefs de ménages, 57 ont eu recours à l'emprunt chez les amis (67,86%), 22 chez les parents (26,19%) et 5 ont fait recours aux ONG (5,59%). Les problèmes qu'ils évoquent sont relatifs aux exigences des IMF avant l'octroi du crédit. En effet, pour minimiser l'aléa moral du côté de ses clients, l'IMF demande à ces derniers, des garantis en nature (terrain, moto, immobilier ou tout autre bien de valeur) ou des avances en espèce dans des comptes qui leurs sont ouverts à cet effet. Aussi, les taux d'intérêt élevé appliqués par certains de ces institutions renforcent la difficulté des producteurs à accéder facilement aux crédits. La

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

franges de producteurs bénéficiant de ces services est souvent celle instruite (ayant reçu une formation) ou celle militant dans une association paysanne.

D'après Mohamed (2008), la campagne de commercialisation des noix de cajou est officiellement lancée en Mars de chaque année au Bénin. Mais bien avant l'ouverture de cette campagne, un grand nombre de producteurs ne disposant pas de ressources financières ont recours à des préfinancements sous forme de crédit informel auprès de certains acheteurs qui à leur tour obtiennent leur préfinancement de la part de certaines institutions financières. Les résultats des enquêtes ont montré que 13,5% des producteurs bénéficient de ces crédits informels pour entretenir leurs plantations d'anacarde ou pour répondre à des besoins pressants de santé, de scolarisation, d'alimentations, de cérémonies etc. La plupart de ces crédits avec intérêt sont octroyés entre les mois d'Août et d'Octobre et varient entre 10.000 et 50.000 FCFA. Cet état de choses entraîne une grande variabilité des prix d'achat proposés aux producteurs en début de campagne. Aussi, les acheteurs préfinancent les producteurs afin de garantir le produit. Ainsi, les producteurs qui se trouvent dans un besoin pressant d'argent pour résoudre les besoins ponctuels (cérémonies, spectacles) obtiennent un crédit avec intérêt de l'ordre de 2000F à 5000F pour un délai de trois jours au plus. Le remboursement se fait en tenant compte du prix en cours le jour de l'octroi du crédit. L'étude a révélé que 10,3% des producteurs ont recours à ce type de crédit. Cette stratégie semble a priori être meilleure à la première car elle réduit les risques. De ce fait, elle est plus favorable aux producteurs qui vendent alors à court terme leur produit mais suivant le prix du marché.

Pour Mohamed B. *et al* (2015). Dans un rapport sur la vente groupée des noix de cajou au Nord du Bénin pour le compte du MAEP, ont montré que, depuis une dizaine d'années, l'Union Régionale des Coopératives de Producteurs d'Anacarde de l'Atacora et de la Donga (URCPA-AD) et ses organisations membres (unions communales, coopératives villageoises) organisent la vente groupée de noix brutes. En 2012, l'union a mis en place un dispositif complémentaire de pré-collecte et de préfinancement de l'achat des noix. Le dispositif dépend encore d'un financement externe. Un fonds de roulement plus élevé permettrait d'attirer plus de membres, de collecter de plus gros volumes pour la vente groupée et d'augmenter le fonds en l'associant à un intérêt. Le succès du dispositif de pré-collecte, trois années de suite, avec un taux de remboursement de 100 %, a permis de convaincre les responsables du réseau des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) de l'Atacora-Donga de s'impliquer dans le dispositif de pré-collecte avec l'ouverture d'une ligne de financement de 100.000.000 FCFA pour la campagne 2014-2015.

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

GNIMADI (2008), dans une étude d'identification des filières agroindustrielles prioritaires au Bénin, constate que l'anacarde est un produit d'exportation qui procure aux propriétaires des vergers d'anacarde un revenu de 45.000 à 120.000F CFA par hectare.

GAGNON (1998) a étudié la filière anacarde au Bénin. Il a montré que le marché d'écoulement de la production nationale des noix de cajou est essentiellement orienté vers l'Inde qui importe des noix brutes d'Afrique à un prix inférieur au prix des noix récoltées en Inde. Il a également montré qu'il n'existe pas d'informations précises sur les coûts des différentes opérations, ni en ce qui concerne l'installation et l'entretien d'une plantation, ni en ce qui concerne les frais de collecte et de commercialisation. Selon cet auteur, il y a une grande dispersion des données relatives aux différents intervenants de la filière et une absence de la circulation de l'information.

En fin, Aïna (1996) en étudiant la rentabilité de la production des noix de cajou au niveau paysan a reconnu les imperfections liées à la commercialisation et a préconisé, entre autres, la mise en place d'une politique adéquate de prix aux producteurs et l'identification du rôle de tous les intermédiaires de la filière.

### **Paragraphe 2 : Méthodologie de l'étude**

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de notre étude comprend : la présentation de la zone d'étude, la source des données et la méthode d'analyse.

#### **A-Zone d'étude**

##### **1- Présentation de la commune de Bantè**

La commune de Bantè est située au Nord-Ouest du département des collines. D'une superficie de 2695km<sup>2</sup>, elle occupe environ les 19,44% du territoire des collines et les 2,49% du territoire national. Au quatrième recensement de 2013, la commune de Bantè a une population estimée à 106945 habitants. Elle contribue à la population du département des collines pour 15,32%. Elle occupe la cinquième place du point de vue population après les communes de Savalou de Ouèssè, de Dassa et de Glazoué. Le taux d'activités dans la commune de Bantè est de 63,57%, soit une population active estimée à 68444. Mais, la proportion des actifs varie d'un secteur d'activité à un autre avec plus de 70% des actifs dans l'agriculture.

## **2- Milieu physique**

### **➤ Le relief**

La commune de Bantè couvre une superficie de 2695km<sup>2</sup> dont environ 1180km<sup>2</sup> de terres cultivables. Le relief est composé de 70% de plateau, 10% de bas-fonds dominés par quelques collines (20%) d'altitudes variables dont les plus élevées sont KOUBETE et OLADJE.

### **➤ Le climat**

Bantè se trouve dans une zone de transition entre le climat subéquatorial du Bénin Méridional et le climat soudano- guinéen du Bénin Septentrional.

On y rencontre deux saisons pluvieuses d'Avril à Octobre qui favorisent deux cycles culturels.

### **➤ L'hydrographie**

Le réseau hydrographique très peu diversifié est constitué de Agbado et de ses affluents, Otcho; Odo-Koto; Odjouro; Odo-Ola; Zou; Bouboulé. Ces cours d'eau dont les longueurs et débits ne sont pas connus, ne résistent pas à la longue saison sèche.

### **➤ Les sols**

Les types de sols rencontrés sont :

- Sols argilo- sablonneux apte à la culture du coton, igname, et des fruitiers ;
- Sols ferrugineux –tropicaux propice à une gamme variée de cultures comme le maïs, le niébé, l'arachide, etc....
- Sols hydromorphes des bas- fonds favorables à la culture du riz et du maraîchage.

### **➤ La végétation**

Hier, zone de forêts denses, humides, Bantè n'est plus aujourd'hui qu'une zone de savane arborée avec les essences telles que le caïlcédra, le néré, le karité, la samba, le fromager, etc... Signalons également l'existence de quelques savanes et forêts denses soumises à une exploitation abusive. La plus importante de ces forêts reste la forêt classée d'Agoua qui couvre 75000ha dans laquelle sont installées la plantation domaniale de 482,5ha

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

d'anacardiens d'une part et une forêt mise en défend par la population de Sako d'une superficie d'environ 12ha d'autre part. Le paysage naturel de la commune de Bantè a été presque dégradé par l'action anthropique. Les prélèvements des bois de chauffage, les défrichements répétés caractéristiques d'une agriculture extensive, les feux de brousse répétés et l'augmentation de la pression démographique ont fait disparaître la forêt originelle en faisant place progressivement à la savane boisée parsemée de quelques espèces végétales. La forêt classée d'Agoua, d'une superficie de 753 km<sup>2</sup> environ, représente un peu moins du tiers de la superficie de la commune de Bantè.

### **B-Source des données**

Cette étude est réalisée dans la commune de Bantè située dans le département des collines. Les données utilisées dans le cadre de cette étude sont essentiellement d'origine primaire. La collecte des données est faite en trois étapes: La première est celle de la recherche documentaire et a permis de collecter les informations sur la production de cajou au Benin en général et dans le département des Collines en particulier et également sur l'agriculture contractuel. La seconde est celle de la collecte des informations auprès des producteurs de cajou. Enfin dans la troisième partie nous avons effectué une enquête de terrain à l'aide d'un questionnaire produit grâce aux informations recueillies lors des phases précédentes.

### **1- Techniques de collecte des données**

Cette partie a été faite en trois étapes à savoir: l'entretien, l'enquête de terrain et l'échantillonnage.

#### **• Entretien**

Les entretiens avec des personnes ressources au CARDER, au MAEP et à l'INSAE nous ont permis de mieux cerner les contours de notre question de recherche, ce qui nous a facilité l'élaboration du questionnaire de recherche. Ils nous ont également permis d'approfondir nos connaissances sur notre thème (comprendre les réalités du terrain et les contraintes hors cadre d'étude).

#### **• Enquête de terrain**

La commune de Bantè est divisée en neuf (09) arrondissements. Compte tenu du temps très limité et surtout des difficultés financières, trois arrondissements ont été sélectionnés en fonction de leur capacité à produire la noix de cajou. Ainsi, les arrondissements de Bantè centre, de Pira et d'Akpassi ont été retenus dans le cadre de notre étude.

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

### **• Echantillon**

Concernant la taille de l'échantillon, nous avons retenu une taille de 150 pour notre échantillon à raison de soixante (60) producteurs dans l'arrondissement de Bantè centre, et quarante-cinq (45) dans chacun des deux autres arrondissements à savoir Pira et Akpassi. Puisque nous ne disposons pas d'une liste exhaustive des producteurs, la technique de <<snowball>> a été choisie. Elle a consisté tout d'abord à identifier quelques producteurs dont on connaît bien et ensuite obtenir d'autres répondants avec l'aide des précédents.

### **2- Méthode d'analyse**

Dans le but d'atteindre les objectifs fixés pour la présente étude et de tester les hypothèses posées, plusieurs outils et méthodes d'analyse des données ont été utilisés. Les données recueillies à l'aide de l'enquête de terrain ont été codifiées puis saisies dans le logiciel EXCEL 2010 et le traitement des textes a été réalisé avec le logiciel Word 2010. En fin, les hypothèses de l'étude ont été testées à l'aide du logiciel STATA 13. Pour analyser les objectifs, différentes méthodes ont été utilisées. Nous avons utilisé la statistique descriptive pour décrire les caractéristiques socio démographiques et économiques des répondants puis également examiner les différents types de contrat de pré-collecte à savoir écrit ou verbal.

Pour le deuxième objectif, nous avons utilisé un modèle logit (binaire) étant donné que la décision est la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte. Cette décision de participation est dichotomique en ce sens que le producteur peut décider de participer ou non aux contrats de pré-collecte. La variable expliquée est alors la décision de participer aux contrats qui prendra la valeur 1 si oui et 0 si non. Le modèle peut être présenté par l'équation suivante :

$$P(Y_i) = \frac{e^{\alpha + \beta X_i}}{1 + e^{\alpha + \beta X_i}}$$

Par conséquent, la probabilité qu'un producteur ne s'engager pas dans ce contrat devient donc :

$$P(\text{Non-participation}) = 1 - P(Y_i) = \frac{1}{1 + e^{\alpha + \beta X_i}}$$

Avec  $P(Y_i)$  la probabilité pour un producteur de cajou de s'engager dans ce contrat,  $e$  la fonction exponentielle,  $Y_i$  la variable expliquée qui prendra la valeur 1 si le producteur

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

s'engage et 0 si non,  $X_i$  représente les variables explicatives,  $\beta$  le vecteur des paramètres à estimer et  $\alpha$  la constante.

### Explication des variables

**AGE:** l'âge sera mesuré au nombre d'années, elle détermine l'habileté du producteur à s'engager aux contrats de pré-collecte. On suppose que les jeunes n'ont pas encore un champ d'anacardier et aussi n'ayant pas assez de charge ménagère donc, n'auront pas à s'engager dans des contrats de pré-collecte. Le signe attendu est donc positif.

**SEX:** les différences de genre sont souvent expliquées par l'accès inégal aux ressources et opportunités (FAO, 2010). La participation à d'autres activités est souvent associée à l'approche genre dans nos sociétés traditionnelles. Le signe attendu ici est indéterminé, il peut être positif comme négatif selon le contexte.

**EDUC:** selon Rahman (2013), l'éducation en tant que capitale sociale ouvre beaucoup plus d'opportunités. Elle permet d'analyser les situations afin d'optimiser le revenu. Le signe espéré ici est indéterminé. Il peut être positif ou négatif selon que le répondant soit instruit ou non.

**TMENA:** la taille du ménage joue également un grand rôle dans la participation du producteur aux contrats de pré-collecte. Plus le nombre de personnes vivant dans le ménage est élevé, plus les besoins du ménage augmentent et ainsi le producteur sera contraint de s'engager aux contrats de pré-collecte. Le signe attendu est donc positif.

**SUPEMB:** la superficie emblavée représente la taille de l'exploitation de l'anacardier. Cela aura un effet positif sur la participation des producteurs aux contrats de pré-collecte car plus la taille de l'exploitation est élevée, plus les producteurs auront besoin des moyens pour l'entretien du champ. Le signe espéré est donc positif.

**CREDIT:** Gordon et Craig (2001) ont identifiés l'accès au crédit comme un problème majeur pour le financement des activités notamment dans les pays en développement. Selon Reardon

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

---

*et al* (1998), l'accès limité au crédit peut toutefois pousser des producteurs de cajou à s'engager dans des contrats de pré-collecte. Le signe attendu est indéterminé, il peut être positif comme négatif.

**ASSOC:** l'appartenance à une association de producteur peut ouvrir des opportunités (accès au crédit, information sur les marchés et autres) et permettre au producteur d'être à l'aise dans son secteur agricole. Le signe attendu est indéterminé, il peut être positif comme négatif.

**APROD:** elle représente l'âge de l'anacardier et est mesurée en année. Elle peut contraindre le producteur à contracter de l'argent avant la récolte de la noix de cajou. Le signe attendu est positif.

Notre modèle prend donc la forme suivante:

$$Y_i = \alpha + \beta_1 AGE + \beta_2 SEX + \beta_3 EDUC + \beta_4 TMENA + \beta_5 SUPEMB + \beta_6 CREDIT + \beta_7 ASSOC + \beta_8 APROD + u_i, \text{ avec } u_i \sim N(0, 1), i = 1 \dots n$$

## **CHAPITRE II : Analyse de la participation au contrat de pré-collecte des producteurs de cajou**

La garantie exigée et le taux d'intérêt élevé ont chassé les pauvres du système bancaire classique. A cet effet, un crédit informel est développé entre les producteurs de cajou et les structures non financières pour assurer le financement des producteurs de cajou. Ce chapitre est organisé en deux sections. La première aborde l'implication de contrat de pré-collecte dans la production agricole puis la seconde aborde le choix du contrat de pré-collecte et l'accès au microcrédit.

### **Section 1 : Implication de contrat de pré-collecte dans la production agricole**

Cette partie abordée, présente les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche. Dans un premier temps, nous analyserons les caractéristiques socio démographiques et économiques des producteurs. Ensuite, nous examinerons les différents types de contrats de pré-collecte et enfin, la dernière partie concernera la présentation et l'analyse issu du modèle de régression pour le second objectif.

#### **Paragraphe 1 : Caractéristique des producteurs de cajou.**

Cette partie illustre les caractéristiques socio démographique des producteurs de cajou à travers l'âge, le sexe, l'éducation et la situation matrimoniale, ainsi que celles économiques à travers la part de revenu de cajou dans le revenu agricole total et l'accès ou non au crédit agricole dans les institutions de micro finance.

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

### A- Caractéristiques socio démographique des producteurs.

**Tableau 1 : Caractéristiques socio démographique des enquêtés.**

Variables	Bantè centre		Akpassi		Pira	
	Effectif	Fréquence	Effectif	Fréquence	Effectif	Fréquence
Age						
- 20-39	24	40%	27	60%	23	51,11%
- 40-59	29	48,33%	18	40%	20	44,11%
- 60-79	7	11,67%	0	0%	2	4,44%
Sexe						
- Femme	23	38,33%	14	31,11%	20	44,44%
- Homme	37	61,67%	31	68,89%	25	55,56%
Education						
- Non Instruit	41	68,33%	32	71,11%	27	60%
- Instruit	19	31,67%	13	28,89%	12	40%
SM						
-Célibataire	3	5%	0	0%	2	4,44%
-Marié	54	90%	42	93,33%	42	93,33%
-Veuve	2	3,33%	2	4,44%	0	0,00%
-Divorcé	1	1,67%	1	2,22%	1	2,22%

Source : Résultat de notre enquête, 2016.

L'analyse de ce tableau montre qu'à Bantè centre, 40% des personnes enquêtées ont entre 20-39 ans donc une population très jeune alors que 48,33% et 11,67% des personnes enquêtées ont respectivement entre 40-59 ans et 60-79 ans. Au niveau du paramètre sexe, 61,67% des enquêtés sont des hommes et 38,33% sont des femmes. On peut donc dire que dans l'arrondissement de Bantè centre, les hommes produisent de cajou plus que les femmes et donc la production de cajou est une affaire des hommes. Dans le même temps, 31,67% des personnes interrogées ont été à l'école tandis que, 68,33% n'ont jamais été à l'école. En fin, au niveau de la situation matrimoniale, 5% des répondants sont célibataires, 90% sont mariés, 3,33% sont veufs et 1,67% ont divorcés.

Dans l'arrondissement d'Akpassi, 60% des personnes enquêtés ont un âge compris entre 20-39 ans, alors que 40% et 0% des répondants ont respectivement entre 40-59 ans et 60-79 ans. Au niveau du facteur sexe, 31,11% sont des femmes alors que les hommes dominent avec un pourcentage de 68,89%. S'agissant de l'éducation, 28,83% des personnes interrogées sont instruites alors que 71,11% sont non instruites. Au niveau de la situation matrimoniale, 93,33% des personnes interrogées sont mariées alors que 4,44% et 2,22% sont respectivement veuves et divorcées.

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

Enfin dans l'arrondissement de Pira, 51,11% des personnes interrogées sont jeunes puisqu'elles ont un âge compris entre 20 et 39 ans et dans le même temps 44,11% et 4,44% ont un âge respectivement compris entre 40-59 ans et 60-79 ans. Au niveau du facteur sexe, les hommes dominent avec un pourcentage de 55,56% tandis que les femmes ont un pourcentage de 44,6%. Par ailleurs 40% de ces personnes sont instruites et 60% sont non instruites, alors que au niveau de la situation matrimoniale 93,33% des enquêtés sont mariées, 4,44% célibataires et 2,22% divorcés.

**Tableau 2 : Classification des producteurs suivant l'âge, la superficie, l'année d'exploitation et la taille de ménage.**

Commune de Bantè				
	Minimum	Moyenne	Maximum	Ecart-type
Age	20	42	63	8,27
Superficie	1	6	30	3,67
Année d'exploitation	5	18	40	5,98
Taille de ménage	2	10	30	5,31

Source : Les résultats de notre enquête, 2016.

La caractéristique la plus remarquable des exploitations agricoles et notamment d'anacardières à Bantè est la taille de ménage qui s'y consacrent. Ainsi, ce tableau présente la classification des producteurs suivant l'âge, la superficie, l'année d'exploitation (l'année des anacardières) et la taille de ménage. En effet, dans la commune de Bantè, la moyenne d'âge des producteurs enquêtés est de 42(+/- 8,27) ans dont les plus jeunes ont 20 ans et les âgés 63 ans. Aussi, la superficie exploitée pour la production de l'anacarde est comprise entre 1 et 30 ha dont la moyenne est égale 6(+/- 3,67) ha. Concernant l'année d'exploitation, les anacardières ont en moyenne 18(+/- 5,98) ans dont 5 ans pour le minimal et 40 ans le maximal. En fin, la taille moyenne des exploitations d'anacardières est de 10(+/- 5,31) personnes dont 30 personnes pour les grands ménages et 2 personnes pour les petits ménages.

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

**Tableau 3 : Analyse croisée du niveau d'éducation au type de contrat**

Type de contrat	Education		Total
	Non instruit	Instruit	
Pas de contrat	33	35	68
Contrat écrit	11	8	19
Contrat verbal	34	29	63
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>72</b>	<b>150</b>

Source : Les résultats de notre enquête, 2016.

Le tableau ci-dessus montre la participation des producteurs aux contrats de pré-collecte suivant le niveau d'éducation. Ainsi, dans la commune de Bantè, parmi les 150 producteurs enquêtés, 68 ne participent pas aux contrats de pré-collecte dont 33 producteurs non instruits et 35 instruits. Aussi, 19 producteurs participent au contrat écrit dont 11 producteurs non instruits et 8 instruits. En fin, 63 producteurs adhèrent au contrat verbal dont 34 n'ont pas été à l'école et 29 autres ont été à l'école. Après l'analyse de ce tableau, on constate que parmi les producteurs enquêtés, 78 sont non instruits tandis que 72 autres sont instruits, aussi ceux qui participent au contrat verbal sont au nombre de 63 contre 19 pour le contrat écrit. On conclut que le choix du contrat est lié au niveau d'éducation.

**Tableau 4 : Analyse croisée de l'âge des enquêtés aux types de contrats**

Contrats	Pas de contrat	Contrat écrit	Contrat verbal	Total
<b>Ages</b>				
] 20-39]	49	6	19	74
] 40-59]	16	11	40	67
] 60-79]	3	2	4	9
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>19</b>	<b>63</b>	<b>150</b>

Source : Les résultats de notre enquête, 2016.

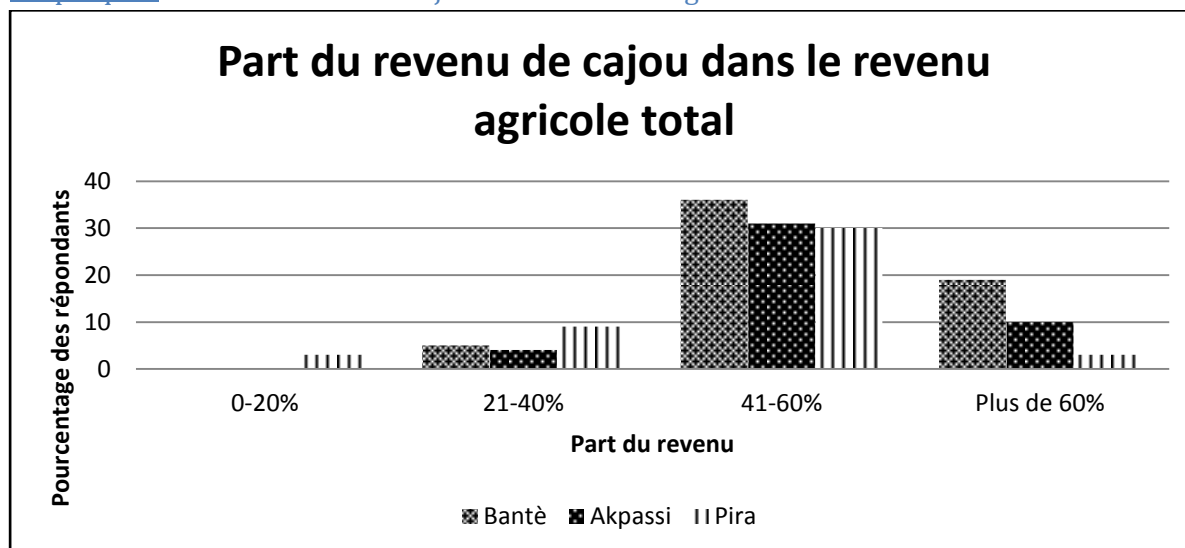
Le tableau ci-dessus illustre le choix du contrat de pré-collecte par les producteurs selon l'âge. En effet, l'analyse de ce tableau montre que dans la commune de Bantè, 74 producteurs parmi les 150 enquêtés ont un âge compris entre 20-39 ans dont, 49 producteurs ne font pas recours aux contrats de pré-collecte alors que 6 et 19 producteurs participent respectivement aux contrats écrits et verbaux. De même, les producteurs ayant 40-59 ans sont au nombre de 67 dont 11 et 40 producteurs font recours respectivement aux contrats écrits et verbaux tandis que 16 producteurs ne participent pas aux contrats de pré-collecte. En fin, 9 producteurs sont les plus âgés car ayant un âge compris entre 60-79 ans, 3 de ces producteurs ne participent pas aux contrats de pré-collecte alors que 2 et 4 producteurs font respectivement recours aux

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

contrats écrits et verbaux. Au vu de tout ce qui précède, on retient que les producteurs dont leur âge est compris entre 40-59 ans participent au contrat plus que les vieux producteurs et les plus jeunes.

### B- Caractéristique socio-économique des producteurs.

Graphique1 : Part de revenu de cajou dans le revenu agricole total.



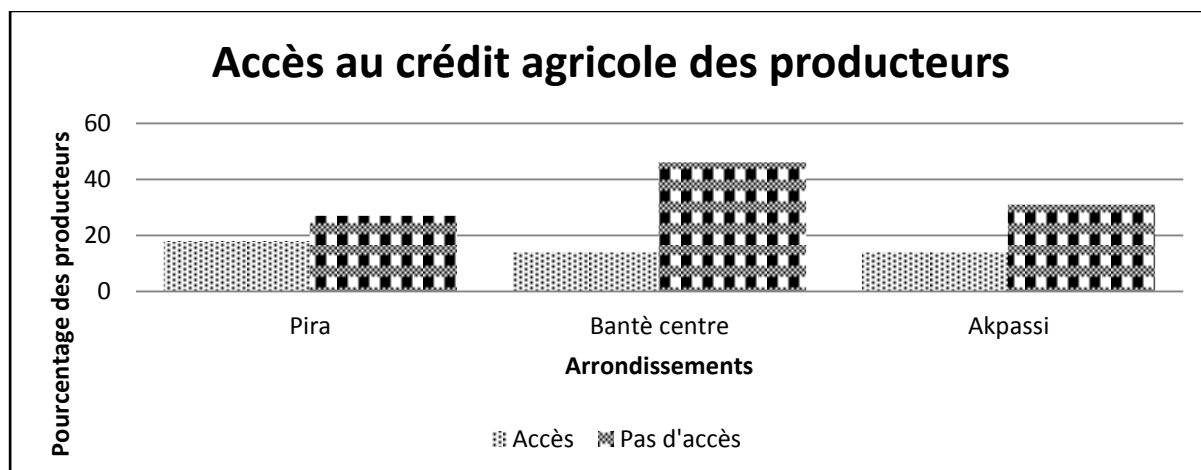
Source : les données de notre enquête, 2016.

Le graphique montre la part du revenu de cajou dans le revenu agricole total. A travers ce graphique, quatre catégories de revenu sont présentés : les revenus compris entre 0-20%, les revenus compris entre 21-40%, les revenus compris entre 41-60% et enfin ceux de plus de 60%.

Dans l'arrondissement de Bantè centre et d'Akpassi, aucun producteur n'a un revenu de cajou compris entre 0-20% du revenu agricole total tandis que dans l'arrondissement de Pira, 3% des producteurs en ont. Dans l'arrondissement de Pira, 9% des producteurs interrogés ont déclarés avoir un revenu de cajou compris entre 21-40% alors que 4% et 5% des producteurs ont répondu avoir un revenu de cajou compris entre 21-40% respectivement pour Akpassi et Bantè centre. La majorité des enquêtés de l'arrondissement de Bantè centre (36%) ont un revenu de cajou compris entre 41-60% du revenu agricole alors que les producteurs ayant un tel revenu dans l'arrondissement d'Akpassi et de Pira sont respectivement 31% et 30%. Enfin, seulement 19%, 10% et 3% respectivement dans l'arrondissement de Bantè centre, Akpassi et Pira ont un revenu de cajou supérieur à 60% du revenu agricole total. On peut donc dire que les revenus issus de la noix de cajou constituent une part importante dans le revenu des ménages de la commune de Bantè.

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

Graphique 2 : Part d'accès au crédit agricole des producteurs



Source : Les données de notre enquête, 2016.

L'analyse de ce graphique montre des résultats presque similaires dans les arrondissements de Pira et d'Akpassi et un peu plus à Bantè centre. Dans l'arrondissement de Pira, 27% des répondants n'ont pas accès au crédit tandis que 18% arrivent à accéder au crédit agricole dans les institutions financières. Dans l'arrondissement de Bantè centre, 14% des enquêtés ont accès au crédit contre 46% qui n'ont pas accès. Enfin, 31% des répondants n'ont pas accès au crédit alors que 14% en ont dans l'arrondissement d'Akpassi. On conclut que dans la zone d'étude, presque la moitié des répondants n'ont pas accès au crédit et que le manque d'accès au crédit agricole justifie la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte.

### Paragraphe 2 : Présentation et analyse des résultats.

Cette partie est destinée premièrement, à examiner les différents types de contrat de pré-collecte entre les acteurs de cajou à travers la statistique descriptive et secundo, à analyser les facteurs qui affectent la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte à l'aide d'un modèle logit.

#### A- Analyse des résultats suivant la statistique descriptive.

Le tableau 5 suivant présente les différents types de contrats de pré-collecte entre les acteurs de cajou dans la commune de Bantè.

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

**Tableau 5 : Les différents types de contrat**

Type de contrat	Bantè centre	Akpassi	Pira	Total
Pas de contrat	26	19	23	68
Contrat écrit	10	5	4	19
Contrat verbal	24	21	18	63
Total	60	45	45	150

Source : Les résultats de notre enquête, 2016.

D'après les enquêtes effectuées dans la commune de Bantè, il existe deux types de contrat de pré-collecte entre les acteurs de cajou à savoir; le contrat écrit dans lequel les termes du contrat sont écrits et signé par les deux parties puis, le contrat verbal dans lequel les termes du contrat sont définis oralement. L'analyse de ce tableau montre que 26 des producteurs enquêtés à Bantè centre, 19 à Akpassi et 23 à Pira ne participent pas aux contrats de pré-collecte.

Concernant le contrat écrit, 10 des producteurs de Bantè centre participent, ainsi que 5 et 4 des producteurs respectivement à Akpassi et à Pira.

En fin, parlant du contrat verbal, 24, 21 et 18 des producteurs y participent respectivement à Bantè centre, Akpassi et Pira.

Au vu de ce qui précède, on conclut que dans la commune de Bantè, 82 producteurs enquêtés participent aux contrats de pré-collecte sur 150. Ainsi, en moyenne 76,83% des producteurs adhèrent au contrat verbal contre 23,17% au contrat écrit entre les acteurs de cajou, soit le tiers. Cela explique que dans la commune de Bantè, les producteurs de cajou font plus recoure aux contrats verbal que celui écrit.

**Tableau 6: Analyse croisée du sexe aux types de contrat de pré-collecte**

Sexe	Pas de contrat	Contrat écrit	Contrat verbal	Total
Féminin	52	0	5	57
Masculin	16	19	58	93
Total	68	19	63	150

Source : Les résultats de notre enquête, 2016.

Le tableau ci-dessus illustre la participation des producteurs aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè selon le sexe. L'analyse de ce tableau montre que parmi les 150 producteurs enquêtés, 57 sont des femmes et 93 des hommes. Ainsi, sur les 57 femmes, 52 ne participent pas aux contrats de pré-collecte tandis que 5 femmes adhèrent au contrat verbal et aucune femme au contrat écrit. Du côté des hommes, 16 producteurs ne participent pas aux

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

contrats de pré-collecte alors que 19 et 58 participent respectivement aux contrats écrits et verbaux. Après analyse de ce tableau, on constate que les producteurs hommes participant aux contrats sont largement supérieurs aux femmes, cela peut être dû au fait que les hommes ont plus de champ d'anacarde que les femmes et donc la production de l'anacarde est une affaire des hommes.

### B- Analyse et interprétation des résultats d'estimation

Le tableau 7 suivant présente les résultats du modèle économétrique sur les facteurs qui affectent la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte.

**Tableau 7: Présentation des résultats du modèle économétrique.**

Variables	Coef	Z	P> z	Effet marginal
Age	0.0632482	1.05	0.292	0.0073442
Sxe	7.938729***	4.04	0.000	0.9475508
Educ	-3.893857**	-2.46	0.014	-0.3504576
Assoc	-1.172926	-1.17	0.24	-0.1629376
Supemb	-0.3465987	-1.52	0.127	-0.040246
Credit	-2.430815**	-2.16	0.031	-0.3867086
Aprod	-0.0866576	0.97	0.330	0.0100624
Tmena	0.6200393***	2.99	0.003	0.0719971
Cons	-7.846505	-2.62	0.009	
Number of obs=150				
LR chi2(8)=163.74				
Prob> chi2=0.0000				
Log likelihood=-17.737313				
Pseudo R <sup>2</sup> =0.8219				

**NB :** \*\*Significant 5%, \*\*\*Significant 1%

Source : Auteur

#### 1- Significativité globale du modèle

A travers ce tableau, on constate que Prob> chi2 =0,00000 < 0,01. Alors, le modèle est globalement significatif au seuil de 1%. On conclut donc que la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte est largement expliquée par l'ensemble des variables exogènes du modèle.

#### 2- Significativité des variables du modèle

Pour uniformiser l'analyse des variables du modèle, nous choisirons le seuil de significativité de 5%. A ce seuil, quatre variables sont significatif, il s'agit de sexe, éducation, crédit et la

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

taille de ménage. Le signe de la variable sxe est positif traduisant une relation positive entre le sexe et la participation aux contrats. Cela peut expliquer du fait que les hommes participent aux contrats plus que les femmes. L'effet marginal associé à cette variable est de 0,0073442 traduit le fait que les hommes producteurs de cajou ont 0,73% de chance de participer aux contrats pré-récolte.

En ce qui concerne la variable educ, la négativité de son coefficient traduit le fait que les producteurs non instruits participent plus aux contrats plus que ceux instruits. L'éducation en tant qu'élément clé de la formation du capital humain permet l'ouverture des opportunités. Les producteurs instruits peuvent avoir plus de stratégies de financement de la production de noix de cajou contrairement à ceux qui ne sont pas instruits. Selon l'effet marginal, l'éducation décroît la participation aux contrats de pré-collecte de 35,04%.

L'accès au crédit a un effet négatif sur la participation des producteurs aux contrats de pré-collecte. Il réduit cette participation de 38,67%. Cela peut simplement s'expliquer par le fait que ceux qui ont accès aux crédits ne vont plus participer aux contrats de pré-collecte pour financer la production de cajou.

En fin, le coefficient de la variable tmena est positif, cela justifie qu'il existe une relation positive entre la taille de ménage et la décision du producteur de participer à un contrat de pré-collecte. Aussi, on constate selon l'effet marginal que lorsque la taille de ménage augmente de 1%, la décision du producteur de contracter un prêt de pré-collecte augmente de 7,19%. On peut alors dire que le fonds contracté sert aussi à la prise en charge du ménage.

### **Section 2 : Choix du contrat de pré-collecte et accès au microcrédit**

#### **Paragraphe 1 : Les fonctionnements du contrat de pré-collecte**

Ce paragraphe retrace les raisons de participation des producteurs aux contrats de pré-collecte, les modes de remboursement des crédits empruntés et les montants que les producteurs peuvent recevoir pour éviter les contrats de pré-collecte.

#### **A- Répartition des producteurs en fonction de leurs raisons de participation aux contrats et du mode de remboursement du crédit**

**Tableau 8: Répartition des producteurs selon la raison de participation aux contrats de pré-collecte**

	<b>Pas de contrat</b>	<b>Entretien du champ</b>	<b>Charge ménagère</b>	<b>Total</b>
Effectif	68	67	15	150
Fréquence	45,33%	44,67%	10%	100%

Source : Les résultats de notre enquête, 2016.

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

Le tableau ci-dessus présente les raisons de participation des producteurs aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè. D'après ce tableau, 45,33% des producteurs enquêtés ne participent pas aux contrats tandis que 44,67% et 10% contractent les crédits informels pour respectivement les entretiens du champ et les charges ménagères. On constate que la raison fondamentale de cet emprunt repose essentiellement sur l'entretien des anacardiens. Donc, c'est dans l'optique d'entretenir le champ à temps que les producteurs empruntent de l'argent par ces contrats, bien sûr que cela sert aussi à prendre soin du ménage.

**Tableau 9: Répartition des ménages selon le mode de remboursement des crédits informels**

	Ne participe pas aux contrats	En nature	En espèce	Total
Effectif	68	70	12	150
Fréquence	45,33%	46,67%	8%	100%

Source : Les résultats de notre enquête, 2016.

L'analyse de ce tableau nous montre qu'il existe deux modes de remboursement des crédits contractés par les producteurs de cajou pour les opérations de pré-collecte dans la commune de Bantè. On distingue premièrement le remboursement en nature par lequel les producteurs donnent des noix de cajou en équivalence du montant emprunté tout en sachant que le prix est fixé le jour de l'emprunt et est irréversible. On retient que le prix de remboursement est largement inférieur au prix de vente sur le marché. En effet, 46,67% des producteurs remboursent leurs dettes par ce mode, ce qui constitue de l'usure pour les producteurs et donc un bénéfice substantiel pour les acheteurs.

Secundo, On a le remboursement en espèce par lequel les producteurs remboursent le montant emprunté en billet avec un taux d'intérêt qui est fixé le jour de l'emprunt. Ce mode est plus rentable aux producteurs qu'aux acheteurs car, les producteurs sont libres de vendre leurs produits à un acheteur de leurs choix et au prix du marché. Ainsi, seulement 8% des producteurs ont la chance de rembourser par ce mode. D'après les enquêtes, on retient que dans le but de maximiser leurs profits, les acheteurs, commerçants et tontiniers qui octroient ces crédits exigent un remboursement en nature. Donc, le choix du mode de remboursement dépend du partenaire de contrat et de son degré de gentillesse.

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

**Tableau 10 : Répartition des producteurs suivant les sources de financement**

	Source de financement			Total
	Formel	Fonds propres	Informel	
Effectif	46	22	82	150
Fréquence	30,67%	14,67%	54,67%	100%

Source : Les résultats de notre enquête, 2016.

L'analyse de ce tableau montre que seulement 30,67% des producteurs ont accès aux crédits formels. Ceci pousse 54,67% des producteurs à accéder aux crédits informels auprès des acheteurs, commerçants et tontiniers. Une minorité des producteurs s'autofinance à travers surtout les revenus issus de la production antérieure ou celle des autres cultures, soit 14,67%. Et si les acheteurs peuvent profiter de l'argent des commandes pour parfois subvenir à leur besoin alors, les producteurs ne peuvent que brader leurs produits en se soumettant aux acheteurs.

**Tableau 11: Consentement à recevoir pour sortir des contrats de pré-collecte**

	Min	Moyenne	Max	Ecart-type
CAR	50 000	382 400	2 000 000	32 556,73

Source : Les résultats de notre enquête, 2016.

Ce tableau illustre le montant dont les producteurs sont prêts à recevoir pour éviter de participer aux contrats de pré-collecte. Ainsi, les institutions de microfinances doivent accorder un montant minimal de 50.000 FCFA et maximal 2.000.000 FCFA dont en moyenne 382.400(+/-32556,73) FCFA aux producteurs pour les encourager à laisser les contrats de pré-collecte informels.

### **B- Avantages et inconvénients du contrat de pré-collecte**

#### **1- Les avantages du contrat de pré-collecte**

D'après les producteurs enquêtés dans la commune de Bantè, les contrats de pré-collecte leur permettent d'accéder au cash et d'effectuer les opérations de pré-collecte qui se résume à l'entretien à bonne date de l'anacardier. Aussi, ces crédits leurs permettent de prendre soin du ménage à travers l'alimentation, la santé, l'habillement, la scolarité et surtout les imprévus en attendant la collecte et la vente des noix. Aussi, il faut retenir que ces crédits informels permettent aux producteurs de sauver leurs honneurs lors des cérémonies imprévues dans la grande famille. Les résultats de l'enquête nous montrent que ces crédits sont plus destinés à

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

l'entretien du champ, soit 44,67% des producteurs dans ce cas contre 10% des producteurs pour la charge ménagère.

### **2- Les inconvénients du contrat de pré-collecte**

Bien sûr que les contrats de pré-collecte ont des avantages, mais aussi des inconvénients. Ainsi, du côté des producteurs cet état de choses entraîne une grande variabilité des prix d'achat proposés aux producteurs en début de campagne. Les acheteurs profitent de ces crédits informels pour acheter moins chers bien en dessous du prix planché du Gouvernement. Ainsi les premières ventes, et par conséquent les remboursements en nature de crédit, se font à un prix de 200F à 300F le kg tandis que le prix est de 500F à 800F sur le marché. Tout ceci oblige les paysans à brader leurs produits tandis que les acheteurs rentabilisent leur crédit.

Aussi du côté des acheteurs, certains producteurs ayant bénéficié de ce type de crédit ne respectent pas parfois leur engagement. Ceci est dû pour la plus part aux aléas climatiques, aux feux de brousse et à d'autres règlements d'urgence. Cette situation rend de nos jours les acheteurs plus réticents à s'engager dans le système de crédit informel. C'est autant dire qu'ils sont sujets à de nombreux risques tout en cherchant à réaliser des bénéfices substantiels. Il serait donc souhaitable de mettre sur pied des structures d'appuis financiers aux producteurs afin de les rendre moins dépendant des acheteurs des noix de cajou.

### **Paragraphe 2 : Validation des hypothèses et limites de l'étude**

Ce paragraphe est divisé en deux parties à savoir la validation des hypothèses et les limites de l'étude.

#### **A- Validation des hypothèses**

Le premier objectif visait à examiner les différents types de contrats de pré-collecte qui existe entre les acteurs de cajou dans la commune de Bantè. C'est ainsi que nous avons supposés que le contrat écrit domine le contrat verbal entre les acteurs de cajou dans cette commune. Après analyse et traitement des informations recueillies auprès des producteurs, nous avons constaté que le contrat verbal domine largement le contrat écrit entre les acteurs de cajou. On conclut que notre première hypothèse n'est pas validée.

Concernant le deuxième objectif qui est destiné à analyser les facteurs qui affectent la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè, nous avons fait l'hypothèse que le manque d'accès aux crédits agricole explique la participation des producteurs à ces contrats. Après analyse et traitement des informations recueillies auprès des producteurs de cajou et aussi après analyse du modèle logit qui a mis en

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

relation la décision de participer ou non aux contrats qui est une variable binaire et plusieurs variables explicatives, nous constatons que le manque d'accès au crédit explique significativement la participation des producteurs aux contrats de pré-collecte. Alors notre deuxième hypothèse est validée.

### **B- Limites de l'étude**

Le présent travail est l'aboutissement de nombreuses recherches. Mais nous n'avons pas la prétention de présenter un document parfait ou d'avoir abordé tous les aspects du sujet car ayant été contraints à certaines limites de nos recherches. Comme limites, nous pouvons citer :

- L'indisponibilité de certains producteurs à nous recevoir.
- La réticence de certains producteurs à livrer des informations compte tenu de la faible productivité des noix de cajou.

### **Paragraphe 3 : Conclusion et Recommandations**

Ce paragraphe regroupe les recommandations à l'endroit de tous les acteurs intervenant ou pouvant intervenir à l'avenir dans la filière anacarde dans la commune de Bantè et la conclusion de l'étude.

#### **A- Recommandations**

Au terme de cette étude, il importe que quelques suggestions soient formulées pour l'amélioration du financement de la production de cajou dans la commune de Bantè en particulier et au Bénin en général. Ainsi, en se basant sur les contraintes précédemment présentées, les suggestions suivantes sont formulées.

- A l'égard de l'Etat :
  - Promouvoir et soutenir la mise en place de micro-crédits pour les producteurs des noix de cajou en ;
    - Réalisant une étude des besoins en financement des producteurs pour la mise en place et l'entretien des plantations.
    - Faisant de l'intermédiation entre les structures financières et les producteurs organisés.
    - Démontrant aux structures financières la rentabilité de la production et de la commercialisation des noix de cajou.
  - Améliorer le niveau d'information des producteurs sur les prix et les exigences du marché des noix de cajou.
  - Appuyer les structures d'union des producteurs et des commerçants

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

- Fixer à temps la date de démarrage de la campagne et faire respecter les prix planchers sur le terrain.
- Encourager les Institutions de Micro Finance (IMF) à financer la filière anacarde tout en assouplissant les délais de remboursement.
  - A l'égard des producteurs:
    - Accorder plus de confiance aux Unions des producteurs afin de mieux expérimenter la vente groupée de l'anacarde
    - Faire plus confiance aux institutions de micro finance.
    - Se regrouper en coopérative pour mieux profiter des crédits
    - Abandonner le mode de financement informel de "*l'avance sur achat*" à taux de remboursement de 100% qui n'est rien d'autre que de l'usure.

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

### **B- Conclusion**

La présente étude dont l'objectif global est d'analyser les facteurs qui motivent les producteurs de cajou à participer aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè nous a permis d'une part d'examiner les différents types de contrat de pré-collecte entre les acteurs de cajou dans la commune de Bantè et d'autre part d'analyser les facteurs qui affectent la participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè. Il ressort de nos observations et analyses que la noix de cajou est un produit en plein essor dans la commune de Bantè. Les bénéfices substantiels obtenus par les producteurs contribuent à améliorer leurs conditions de vie. Au terme de cette recherche nous nous rendons compte que malgré l'importance de la culture d'anacarde pour les producteurs dans la commune de Bantè, ils manquent de financement approprié pour la production de cajou. Ainsi, bon nombre des producteurs font recourir aux financements informels. Les résultats de nos analyses ont montré qu'en moyenne, 54,45% des producteurs de cajou participent à ce contrat informel dont 12,22% producteurs à un contrat écrit et 42,22% à un contrat verbal. En second lieu, nous nous sommes intéressés aux facteurs qui poussent ces producteurs à participer à ces contrats. Au terme de notre analyse, nous avons constaté que le manque d'accès aux crédits agricole justifie la participation des producteurs aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

**Aclassato D. (2006)** et **Amoussouga F. G. (2002)**. Cités par Zinmonse (2012).

**Adégbola, Y. P. et Ofio, C. A.**, (2005) : *Etude des filières riz et anacarde dans les départements de l'Atacora et de la Donga*. Rapport technique final, ProCGRN. 92 pages.

**Aïna, M.**, (1996) *L'anacardier dans le système de production au niveau paysan : une étude de la rentabilité économique et de la gestion du terroir : commune rurale d'Agoua*. Thèse d'Ingénieur Agronome, FSA/UNB, 126 pages.

**Aïvodji et Anasside**, Novembre 2009. *Elaboration des règles de stabilisation et de soutien des prix pour la filière anacarde*, PASREA/ONS. 73 pages.

**Azariadis, (1975)**. *La théorie des contrats*.

**Chabi et Zindegla, (2009)**. *Analyse économique de la production des cultures de rente et la sécurité alimentaire des ménages ruraux : Cas de quelques villages dans la commune de savè*. Mémoire de maîtrise soutenu à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de L'UAC. 113 pages.

**ELEGBE R. (2005)**. *Evaluation des possibilités d'allocations optimales de ressources dans le système de production intégrant les plantations d'anacardiens : cas de l'arrondissement d'Akpassi dans la commune de Bantè*. Thèse soutenue à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'UAC. 125 pages.

**Gagnon, B.M.**, (1998). *Etude sur la filière anacarde au Bénin : rapport définitif*. Programme Entrepreneuriat, Bénin.

**Gnimadi, A. (2008)**. *Etude pour l'identification des filières agroindustrielles prioritaires (BENIN)*.

**Gordon, A. & Craig, C. (2001)**. *Rural Non -farm Activities and poverty Alleviation in Sub-Saharan Africa*. Policy Series 14. Chatham, UK. Natural Resources Institute.

**Grégoire A. (2004)**. *Analyse socioéconomique de la commercialisation des noix de cajou dans les communes de Bantè et de Savalou*. Mémoire soutenu à la Faculté des Science Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi. 82 pages.

**Lacroix, E., 2003** : *Les Anacardiens, les noix de cajou et la filière anacarde à Bassila et au Bénin. Projet Restauration des Ressources Forestières de Bassila*, GFA Terra System and GIZ.

**Matthess A. & all. (2008)**. *Atelier de validation de la stratégie et d'élaboration du Plan d'action de la filière anacarde du Bénin*. MAEP/GIZ ProCGRN, 87 pages.

**Mohamed (2008)**. *Analyse du système de commercialisation des noix de cajou produite dans le Département de l'Atacora et de la Donga*. Mémoire soutenu à la Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou. 95 pages.

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

**Mohamed B. et al** (2015). Rapport sur la vente groupée des noix d'anacarde au Nord du Bénin pour le compte de MAEP. 8 pages.

**Rahman, MS. (2013).** Socio-economic determinants of off-farm activity participation in Bangladesh. *Russin Journal of agricultural and Socio-Economic Science1, (13)*.

**Reardon, T. (1997).** Using Evidence of Household Income Diversification to inform Study of the rural nonfarm Labor Market in Africa. *World Development 25(5) 735-738*.

**Singbo, A.G. ; A.D. Savi et Sodjinou, E., 2004-** *Etude du système de commercialisation des noix de l'anacarde dans les Départements des collines au Bénin : rapport technique final.* PAPA/CRA/INRAB, 54pages.

**Tandjiékpon A. (2010).** *Analyse de la chaine de valeur du secteur anacarde du Bénin.* Février 2010. 64 pages.

**Zinmonse R. (2012).** *Analyse de la rentabilité de la filière anacarde dans le département des collines ; cas de la commune de Savalou.* Mémoire de maîtrise soutenu à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Parakou. 84 pages.

# Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

## ANNEXES

```
. logitpcontrat age sxeeducassocsupemb credit aprodtmena
```

```
Iteration 0: log likelihood = -99.609619
Iteration 1: log likelihood = -27.973036
Iteration 2: log likelihood = -20.883274
Iteration 3: log likelihood = -17.99888
Iteration 4: log likelihood = -17.741999
Iteration 5: log likelihood = -17.737319
Iteration 6: log likelihood = -17.737313
Iteration 7: log likelihood = -17.737313
```

```
Logistic regression                Number of obs   =          150
                                   LR chi2(8)        =          163.74
Prob> chi2                        =          0.0000
Log likelihood = -17.737313        Pseudo R2       =          0.8219
```

```
-----+-----
pcontrat |      Coef.   Std. Err.      z    P>|z|     [95% Conf. Interval]
-----+-----
age |   .0632482   .0600519     1.05  0.292   - .0544513   .1809477
sxe |   7.938729   1.966339     4.04  0.000    4.084774   11.79268
educ |  -3.893857   1.580969    -2.46  0.014   -6.9925    - .7952146
assoc | -1.172926   .9992148    -1.17  0.240   -3.131351   .7854992
supemb | -.3465987   .2273875    -1.52  0.127   -.7922699   .0990725
credit | -2.430815   1.125228    -2.16  0.031   -4.636222   -.225409
aprodt | .0866576   .088942     0.97  0.330   -.0876654   .2609807
tmena | .6200393   .2070959     2.99  0.003   .2141388    1.02594
     _cons | -7.846505   2.995766    -2.62  0.009   -13.7181    -1.97491
-----+-----
```

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

---

- Note: 0 failures and 2 successes completely determined.

- Effets Marginaux

```
. mfx
```

```
Marginal effects after logit
```

```
y = Pr(pcontrat) (predict)
```

```
= .86590022
```

```
-----  
-  
variable | dy/dx   Std. Err.      z    P>|z|      [ 95% C.I. ]   X  
-----+-----  
-  
age | .0073442   .0076   0.97 0.334   -.007544   .022232   41.6333  
sxe*| .9475508   .04898  19.35 0.000   .851556   1.04355   .62  
educ*| -.3504576   .14911  -2.35 0.019   -.642708  -.058208   .666667  
tmena | .0719971   .02741   2.63 0.009   .018277   .125718  10.0467  
assoc*|-.1629376   .16445  -0.99 0.322   -.485255   .159379   .293333  
supemb | -.040246   .02769  -1.45 0.146   -.094515   .014023   5.58333  
credit*| -.3867087   .21703  -1.78 0.075   -.812073   .038656   .306667  
aprod | .0100624   .00948   1.06 0.288   -.008512   .028637  17.86  
-----  
-  
(*) dy/dx is for discrete change of dummy variable from 0 to 1
```

### Questionnaire d'enquête aux Producteurs de cajou

Cette étude est en train d'être conduite par Mr KOTCHEKPE K. Crépin et Mr ADJIMOTI T. William dans le cadre de leur thème de mémoire de LICENCE. L'objectif de l'étude est d'analyser les facteurs qui motivent les producteurs de cajou de participer au contrat pré-récolte dans la commune de Bantè. Nous vous rassurons que toutes les informations recueillies serviront exclusivement pour la présente étude. Votre contribution et coopération seront très appréciées. Pour toutes informations, veuillez nous contacter aux adresses

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

suivantes : [kkotchekpe@yahoo.fr](mailto:kkotchekpe@yahoo.fr) / Tel : 67 20 78 54 et [adjimotitayéwo@yahoo.com](mailto:adjimotitayéwo@yahoo.com) / Tel : 97 82 65 91.

### **A- Identification du producteur :**

Nom de l'enquêteur..... N° du  
Questionnaire.....

Date .....Commune.....

Arrondissement .....quartier de ville/village.....

Nom et prénoms du Producteur.....Tel.....

Age.....Sexe H : 1- [ ], F : 0- [ ] Profession.....

Statut matrimonial : 1-Monogamie [ ] 2-Célibataire [ ] 3-Polygamie [ ] 4- Veuf [ ] 5- Divorcé [ ]

Niveau d'étude : 1-Primaire [ ], 2-Secondaire [ ], 3-.Supérieur [ ], 4-.Analphabète [ ].

Diplômes : 1-Aucun [ ] 2-CEP [ ] 3-BEPC [ ] 4-BAC [ ] 5-Autres [ ]

- 1) Combien de personnes vivent sous votre toit ? .....

- 2) Combien d'enfant de 15 ans vous aide dans votre champs?.....

- 3) Quelles sont vos sources de revenu ?.....FCFA

-4) Appartenez- vous à une association des Producteurs de cajou 1- Oui [ ], 0- Non [ ]

### **B- PRODUCTION DE CAJOU**

1- Quelle est votre activité principale : 1- Commerçant [ ], 2- Agriculture [ ], 4- Artisan [ ], 5- Autre [ ]

2- Produisez-vous de cajou ? 1- Oui [ ] 0- Non [ ] **Si non, on arrête l'entretien**

3-Si oui, depuis combien d'années produisez-vous le cajou ? .....

4- Quelle est la superficie emblavée ? .....

5- Mode d'accès à la terre ? 1= Héritage [ ] 2= Don [ ] 3= Achat [ ] 4= Location [ ]

## Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

---

6- Quelle a été la quantité totale récoltée la saison passée ?

Produit Année	Nombre de sacs	Unité	Prix unitaire sur le Marché
2016			
2015			

### C- EXISTENCE ET DEFINITION DE CONTRAT

1. Aviez-vous entendu parler des contrats pré-récolte entre producteurs et acheteurs de cajou ?

1= Oui [ ] 0= Non [ ]

2. Si oui participez-vous à ces contrats ? 1= Oui [ ] 0= Non [ ]

3. Pourquoi participez-vous à ces contrats ? 1= Besoin de financement pour les opérations pré-récolte [ ] 2= Subvenir aux dépenses du ménage [ ] 3= Autres à préciser [.....]

4. Le montant est-il obtenu pour des raisons de santé ? 1=Oui [ ], 0=Non [ ]

5. Quelle est la nature de ces contrats ? 1= Ecrit [ ] 2= Verbal [ ]

6. Quelles sont les modalités de remboursement? 1= En nature [ ] 2= En espèce [ ]

7. Avec qui établissez-vous ces contrats ? 1= Particuliers locaux [ ] 2= Commerçants locaux [ ] 3= Particuliers étrangers [ ] 4= Commerçants étrangers [ ] 5= Autres [ ]

8. Décrivez le fonctionnement de ces contrats (termes du contrat, comment le prix est fixé?)

.....

9. Combien aviez-vous demandé la saison passée ? .....

10. Aviez-vous obtenu le montant sollicité ? 1= Oui [ ] 0= Non [ ]

11. Si non, combien aviez-vous obtenu ? .....FCFA.

12. Si en nature, combien de kilogramme de cajou aviez-vous donné ? .....

13. En moyenne, quel prix remboursez-vous le crédit sollicité ?.....

### D- VENTE DU CAJOU

1- Selon vous est-ce que le prix de remboursement est égal au prix de cession ? 1- Oui [ ], 0- Non [ ]. Si non, à quel prix le kilogramme de cajou est sur le marché ?.....FCFA

2- A quel prix le kilogramme de cajou est remboursé ?.....FCFA

3- A qui aviez-vous vendu votre cajou la saison passée ? 1= Particuliers locaux [ ] 2= Commerçants locaux [ ] 3= Particuliers étrangers [ ] 4= Commerçants

## **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

étrangers [ ] 5= Autres [ ]

4- Etait-ce celui avec qui vous aviez établi le contrat ? 1= Oui [ ] 0= Non [ ]

5- Si oui, pourquoi ? 1= Obligations du contrat [ ] 2= Prix abordable 3= Autres [.....]

6- A combien aviez-vous vendu le kilogramme de cajou ? .....FCFA

### **E- RISQUES DU CONTRAT**

1. Arrivez-vous à respecter les clauses du contrat en fin de saison? 1= Oui [ ] 0= Non [ ]

2. Si, non

pourquoi ?.....  
.....

3. Quels sont les avantages de ces contrats ?

.....  
.....

4. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans ces contrats ?

.....  
.....

### **F- INSTITUTIONS DE MICROFINANCE**

1- Avez-vous accès aux crédits dans les structures de micro finance ? 1= Oui [ ], 0=Non [ ]

2- Aviez-vous fait une demande de crédit pour le cajou la campagne passée? 1=Oui [ ], 0=Non [ ]

3- Si non, pourquoi?

1= Pas d'institution financière proche [ ], 2= Pas de garantie [ ], 3= Taux d'intérêt élevé [ ]

4= Difficultés de remboursement [ ], 5= Procédure compliquée [ ], 6= Pas besoin [ ]

7= Pas de compte épargne [ ], 8= Autres [ ]

4- Si oui, combien aviez-vous demandé (en FCFA)? Montant :.....

1= [0-100000[, 2= [100000-300000[, 3= [300000-600000[, 4= [600000 et plus [.....

5- Aviez-vous reçu le montant sollicité? 1= Oui [ ] 0= Non [ ]

6- Si non. Pourquoi?

1= Pas de financement pour le cajou [ ], 2= Pas de financement pour le cajou [ ], 3=

**Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

Garantie insuffisante [ ], 4= Rationnement du crédit [ ], 5= Autres à préciser [ ]

7- Selon vous, combien seriez prêt à recevoir auprès d'une structure de micro finance pour éviter ces contrats ? Montant.....FCFA ? Echéance de remboursement.....,

Modalité de remboursement .....

Le taux d'intérêt souhaité.....

**G- AUTRES**

1. Quelles sont les autres cultures que vous produisez ?

.....

2. Combien de culture sont qualifiées de rente ?.....

3. Combien rapporte chaque culture en termes de revenu annuel ?

Cultures	Cajou	Coton	Maïs	Igname	Manioc	Soja			
Nombre de sac									
Unité									
Prix de Cession									

4. A combien estimer votre revenu agricole ? Réponse :.....FCFA.

5. Quel est la part de cajou dans votre revenu agricole ?

1-[0-20% [ , 2-[20%-60% [ , 3-[60%-80% [ , 4-[80%-100% [

# Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.

---

## Table des matières

AVERTISSEMENT.....	ii
DEDICACE.....	iii
DEDICACE.....	iv
REMERCIEMENTS.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	viii
RESUME.....	ix
SOMMAIRE.....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : Cadre théorique et méthodologie de l'étude .....	3
Section 1: Problématique, Objectifs et hypothèses de l'étude.....	3
Paragraphe 1 : Problématique de l'étude.....	3
Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses .....	5
A- Objectifs de l'étude .....	5
B- Hypothèses .....	5
Section 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche .....	5
Paragraphe 1 : Revue de littérature .....	5
A- Clarification des concepts .....	5
B- Contrats et participants aux contrats .....	6
C- Production de Cajou au Benin et dans la Commune de Bantè.....	6
D-Risques liés aux contrats .....	8
E-Revue empirique.....	8
Paragraphe 2 : Méthodologie de l'étude .....	13
A-Zone d'étude .....	13
B-Source des données .....	15
CHAPITRE II : Analyse de la participation au contrat de pré-collecte des producteurs de cajou .....	19
Section 1 : Implication de contrat de pré-collecte dans la production agricole.....	19

# **Participation des producteurs de cajou aux contrats de pré-collecte dans la commune de Bantè.**

---

Paragraphe 1 : Caractéristique des producteurs de cajou .....	19
A- Caractéristiques socio démographique des producteurs. ....	20
B- Caractéristique socio-économique des producteurs. ....	23
Paragraphe 2 : Présentation et analyse des résultats.....	24
A- Analyse des résultats suivant la statistique descriptive.....	24
B- Analyse et interprétation des résultats d'estimation.....	26
Section 2 : Choix du contrat de pré-collecte et accès au microcrédit.....	27
Paragraphe 1 : Les fonctionnements du contrat de pré-collecte.....	27
Paragraphe 2 : Validation des hypothèses et limites de l'étude .....	30
A- Validation des hypothèses.....	30
B- Limites de l'étude.....	31
Paragraphe 3 : Conclusion et Recommandations .....	31
A- Recommandations .....	31
B- Conclusion.....	32
REFERENCES BIBLIOGRAPHIES .....	33
ANNEXES .....	36
Table des matières.....	42

